

Retour de la réunion des producteurs – distributeurs d'eau potable du SAGE Ill-Nappe- Rhin, élargie au Sundgau 17/10/22

**Ateliers participatifs sur le Partenariat pour la nappe d'Alsace et les
aquifères du Sundgau :**

- Bilan
- Positionnement réglementaire
- Perspectives

Bilan du Partenariat pour la nappe d'Alsace et les aquifères du Sundgau 2018 – 2022 :

Perception des PDEP

- Il faut poursuivre et maintenir la dynamique
- Manque de recul et maintien des actions sur du plus long terme
- Là où il n'y avait pas de plans d'actions existants, la convention a dynamisé la démarche agricole
- Un éloignement est ressenti par les collectivités vis-à-vis de l'Etat (pas de réponse du préfet à des sollicitations)
- Une démultiplication des interlocuteurs techniques

Volet réglementaire :

Perception / propositions des PDEP

Le volontariat doit se poursuivre mais a atteint ses limites ...notamment pour favoriser une mise en œuvre PAR TOUS, appuyée par le régalien. Les DUP / ZSCE sont des outils pouvant être activés par les acteurs locaux pour réduire l'usage des herbicides.

- **DUP** : doivent être mise à jour pour tenir compte des enjeux actuels – sur tous les captages (avec priorisation par les services de l'Etat et le MO)
- **ZSCE** :
 1. Améliorer la compréhension du dispositif
 2. Souhait général d'enclencher la 1ere étape (définition des AAC) et en particulier sur les captages soumis aux arrêtés de dérogation « métabolites »
 3. Demande à l'Etat de prendre ses responsabilités
- **Droit de préemption (AAC)**: les collectivités sont prêtes à mobiliser plus fortement ce dispositif.

Quid des moyens humains dans les collectivités ?

Perspectives pour la future convention :

Propositions des PDEP

Les territoires cibles

→ toutes les AAC voire la nappe avec priorisation avec le maître d'ouvrage. Les Zones priorisées deviennent zone laboratoire en vue d'un déploiement à l'échelle de la nappe

Les outils

- Une communication commune grand public et communiquer auprès de vis de tous les agriculteurs d'un territoire (au-delà des AAC)
- Renforcer les techniques alternatives (désherbage mécanique, semis sous couverts) pour éviter les mécanismes de substitution
- Déployer plus fortement les outils dits « fonciers » (pré-diagnostics, diagnostics et définition d'un plan d'actions foncières)
- Poursuivre le déploiement des filières BNI et mutualiser les connaissances à l'échelle alsacienne.
- Améliorer la connaissance de l'effet cocktail (démultiplication des molécules)
- Réaliser une étude sur le paysage agricole du futur pour aider à l'orientation des plans d'actions agricoles territoriaux
- Mettre en place une formation à destination des élus et techniciens sur les techniques d'analyses et l'interprétation des données de qualité d'eau.

Perspectives pour la future convention :

Propositions des PDEP

Les partenariats à formaliser / renforcer

- Obtenir les données agricoles partagées en respectant la confidentialité en vue d'une utilisation opérationnelle à l'échelle de l'AAC (Données DRAAF)
- Travailler avec les ETA (entreprises de travaux agricoles)
- Solliciter un appui universitaire / INRAE